

Noëlle MORIN

07/05/24 13:16

## Enquête publique - DESSERTTE LUÇON - à l'attention du commissaire enquêteur

à : enquetepublique.vendee1@orange.fr

---

À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'habite au bord de la RD 137, dans le bourg de Sainte Gemme la Plaine.

Oui, la circulation est importante, mais la « desserte de Luçon » passera non loin derrière chez moi.

La circulation à 110 Km/h génèrera un bruit important et il y aura également du trafic sur la route Nationale devant chez moi.

De plus, si la desserte de Luçon se réalise, les commerces disparaîtront.

Entre autres, le boulanger ne restera pas ou ne trouvera pas de repreneur. Je devrais donc prendre ma voiture tous les jours pour aller chercher du pain frais, alors qu'actuellement, je vais chercher mon pain à pied.

C'est une aberration !!!

NON à la desserte de Luçon !

Bien cordialement,

Noëlle MORIN